

Fascicule séparé

ANNEXE au rapport n° CD / 24
du 15 janvier 2016

Revenu de Solidarité Active et autres dispositifs d'insertion

Actualisation du P.D.I.

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 1 : Participer aux travaux d'évolution du dispositif RSA

Objectifs PDI	Faire évoluer le dispositif RSA dans une visée d'amélioration et de simplification.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Disposer d'une information régulière sur le dispositif R.S.A. Mettre en œuvre les actions.
Contexte de mise en œuvre	La mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, adopté le 21 janvier 2013, qui succédait au Plan DAUBRESSE. Publication de la circulaire de mise en oeuvre le 16 juillet 2014.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	La Région Centre a amorcé une démarche d'élaboration d'un Plan Régional. Les mesures ont pu faire l'objet d'une intégration dans d'autres plans thématiques (politiques de la ville, santé...) ou se sont déployées de manière spécifique, en fonction de leur priorité.
Partenariat	DRJCS, DIRECCTE, DREAL. Déploiement de COPIL régionaux, de comités locaux et de groupes de travail consacrés aux thématiques retenues.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Les domaines couverts par le Plan National sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux droits. • Le renforcement de l'accompagnement global des publics en matière d'emploi notamment, • la mise en synergie des acteurs dans le domaine du logement et de l'hébergement, • le renforcement de la prévention en matière de santé, • l'information, la communication et la formalisation de plans d'action en matière de soutien à la parentalité, • la lutte contre le surendettement et le renforcement des connaissances existantes autour de la procédure de traitement du surendettement, • la réactivation des outils partagés d'observation sociale. <p>En Région Centre, trois priorités fortes ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement et le Logement, avec comme axe principal la prévention des expulsions et de fait la redynamisation des CCAPEX. <ul style="list-style-type: none"> • A l'échelon départemental, cela s'est traduit par l'accompagnement des personnes convoquées en CCAPEX par un travailleur social. • La sédentarisation des gens du voyage et la création de logements adaptés à ce public dans le cadre du schéma départemental des gens du Voyage et du PDALPD. • l'Accès aux droits et aux biens, par la mise en place au niveau des organismes sociaux des "Rendez vous des droits" et d'un accompagnement de publics spécifiques, pour des situations particulières (deuils), d'une automatisation des droits à la CMU et CMU-C lors des demandes de RSA. • la Jeunesse et l'emploi, par le déploiement de la Garantie jeunes.

Évaluation	La construction du Plan nécessite d'être finalisée.
Perspectives 2016	<p>Le 03 mars 2015 une nouvelle feuille de route pour 2015-2017, du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est présentée.</p> <p>Elle s'articule autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévention des ruptures • l'accompagnement des personnes en difficultés • l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes. <p>La première action annoncée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place de la Prime d'activité au 1er janvier 2016, entraînant la fusion du RSA activité et de la Prime pour l'emploi. <p>Des réflexions sont notamment engagées, au titre de l'insertion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fusion du RSA socle et de l'allocation spécifique de solidarité. • L'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles. • La poursuite de la revalorisation annuelle du RSA socle. • L'amélioration de l'accès aux droits avec des outils numériques simulateurs de droits multi-prestations. • La poursuite de l'extension de la garantie jeune. • La relance de l'apprentissage. • L'amplification des plans de formation pour les chômeurs de longue durée.

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif**ACTION 2 : Mieux partager les évolutions intervenant dans le cadre du dispositif R.S.A.
Réglementation**

Objectifs PDI	Améliorer le niveau d'information des partenaires sur le dispositif. Améliorer le circuit des informations vers les professionnels en interne et en externe.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Disposer et mettre en œuvre une information régulière sur le dispositif R.S.A.
Contexte de mise en œuvre	Les évolutions réglementaires du dispositif RSA.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Informers les différents partenaires des évolutions réglementaires. Rédiger et/ou poursuivre la mise à jour des procédures de traitement des dossiers. Animer ou co-animer des journées d'information sur les évolutions législatives du dispositif du R.S.A.
Partenariat	Organismes gestionnaires (C.A.F./M.S.A.), agents du Département, Référents parcours, partenaires du dispositif R.S.A., service juridique du Département.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Introduction dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale des règles et procédures relatives au R.S.A.</p> <p>Élaboration de notes et comptes-rendus sur les évolutions intervenues :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du décret n° 2012-294 du 01/03/2012 :<ul style="list-style-type: none">▪ A/c 05/2012 : EP réorientation sur demande du référent parcours marché public (RPP ou RPS).▪ A/c du 01/09/2012 : Mécanismes de sanctions et de radiations des bénéficiaires du R.S.A. au terme de la suspension.▪ A/c 03/2013 : orientation des bénéficiaires sous un délai de 2 mois à compter de la notification d'attribution ou réception du flux informatique. Désignation directe CAS si l'orientation n'a pas pu se réaliser dans le délai de 2 mois du fait de l'allocataire.▪ A/c 04/2015 orientation sociale plus de 12 mois à/c.• Mise à jour des conditions de l'ouverture de droit dans le cadre du volontariat civil. <p>Diffusion des informations par présentation en interne aux différents intervenants de la D.P.D.S. et en externe à l'ensemble des partenaires du dispositif d'insertion, organismes payeurs et membres d'E.P.</p> <p>Matinée d'information à destination des référents parcours sur des thématiques divers : allocation R.S.A., surendettement, retraites ...</p> <p>Poursuite du travail sur le document de procédure:</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du document au fur et à mesure des évolutions du dispositif.• Mise en place de réunions de pôles ou services. (<i>Trame et schéma ds base SEI => Procédure insertion</i>).

	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration en interne d'une procédure pour le traitement de l'admission au R.S.A. des travailleurs indépendants, des ressortissants européens. <p>Mise en place du dispositif CDDI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la procédure de conventionnement et d'agrément Mise en oeuvre d'une informatisation des procédure de suivi des conventions. <p>Veille juridique : réglementation et jurisprudence et éventuelle adaptation des pratiques le cas échéant.</p>
<p>Évaluation</p>	<p>Les avancées Le partage d'informations sur le dispositif et sa mise en œuvre ont participé activement à son efficacité, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un dispositif cadré et maîtrisé au fil de ses évolutions, - des procédures qui évoluent, claires et appliquées à bon escient, - une mise en œuvre du dispositif qui s'améliore en continue, avec le questionnement des partenaires sur leurs besoins en matière d'information, l'évolution du PDI ..., <p>Des points qui restent à améliorer Évaluation de l'impact des réunions d'informations sur la maîtrise des dispositifs et de leur utilisation.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<p>Information sur la prime d'activité (fusion de la Prime pour l'emploi et du R.S.A. Activité) qui entre en vigueur au 01/01/2016, en interne, auprès des CAS et des partenaires.</p> <p>Recenser auprès des partenaires les besoins d'informations afin d'organiser des réunions apportant des réponses techniques et pratiques.</p> <p>Poursuivre l'objectif d'information des partenaires.</p> <p>Développer les procédures avec une mise à jour des documents au fur et à mesure des évolutions et archivage des procédures antérieures.</p> <p>Continuer le partage des évolutions en interne avec matérialisation de procédures et communiquer sur la localisation de ces procédures.</p> <p>S'approprier l'arborescence informatique.</p>

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif**ACTION 3 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes payeurs (C.A.F. et M.S.A.)**

Objectifs PDI	Renégocier et renouveler les conventions de gestion de l'allocation de R.S.A.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Confirmer et poursuivre le partenariat avec les organismes payeurs et adapter le contenu de la convention aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	Une convention de gestion établie le 19 juin 2009 pour 5 ans (terme en juin 2014) détermine : <ul style="list-style-type: none">- les conditions relatives au dépôt des demandes,- le contenu les modalités et les conditions du contrôle de la délégation,- les conditions de notification / récupérations des indus,- les échanges financiers entre le Département et les organismes payeurs,- les modalités d'échange d'information.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Évaluation des différentes conventions en cours. Élaborer une nouvelle convention/avenants prenant en compte les évolutions législatives et/ou réglementaires intervenues, les pratiques et les modalités déclinées localement.
Partenariat	Caisse d'allocations familiales de l'Indre, MSA Berry Touraine.
Bilan des trois années : 2012-2015	Évaluation des conditions de mise en œuvre de la convention de gestion en interne et avec les organismes payeurs, par la mise en place de réunions de pilotage. Réunion de travail sur le renouvellement des conventions de gestion,- octobre et novembre 2015. Réunion C.A.F.I. sur les récupérations des indus, sur les procédures "fraude". Réunion M.S.A. sur les actions sociales spécifiques de l'Indre. Réunions techniques pour identifier les difficultés rencontrées dans la gestion du dispositif. Amélioration de la consultation des données individuelles relatives aux ressortissants de la MSA, bénéficiaires du R.S.A., par la mise en place d'un extranet (équivalent de CAFPRO pour les ressortissants de la C.A.F.). Travail réalisé conjointement avec la DSI sur l'intégration des flux quotidiens dans l'application métier afin d'améliorer le dispositif de consultation des dossiers des bénéficiaires sous IAS. Veille sur la bonne application de la délégation et sur l'évolution des dossiers soumis au Département. Poursuite du travail sur la renégociation des conventions de gestion. Poursuite des liaisons régulières avec ces institutions et organisation de rencontres en tant que de besoin.

	<p>Rencontres avec la C.A.F. pour échanger sur la nature des décisions transmises au Département en opportunité et ajustement. La convention de gestion mise en place avec la C.A.F. a fait l'objet d'une première reconduction de 12 mois par voie d'avenant le 11/08/2014 et d'une seconde d'une durée identique le 14/08/2015.</p> <p>Travail sur les habilitations CAFPRO et ELISA mené avec la C.A.F.</p> <p>Mise à jour des documents élaborés conjointement avec la C.A.F.I. (courrier type auto-entrepreneur avec mise à jour des taux), et intégration de la nouvelle dénomination du Département et de son exécutif et mise à jour des voies et délais de recours.</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'instructions faites par le CCAS, le service social du Département et la CAF Nombre de dossiers retournés à la C.A.F.I./MSA pour décisions en délégation.</p>
Évaluation	<p>Le Département met en œuvre la majorité des instructions des demandes RSA. Un tiers des instructions sont réalisées par la C.A.F.I.</p> <p>Baisse du volume des opportunités transmises à tort au Département suite à la mise en place des réunions d'ajustement.</p>
Perspectives 2016	<p>Mise en place de nouvelles conventions CAF et CMSA renégociées en intégrant les évolutions notamment liées aux flux dématérialisés.</p> <p>Veiller à détailler le contenu des délégations.</p> <p>Mise en place d'une veille sur l'application et l'évolution des conventionnement par le biais de rencontres annuelles avec les organismes gestionnaires.</p> <p>Poursuivre la veille sur la nature des saisines par "opportunité" et des informations transmises pour l'instruction des demandes de remises gracieuses et recours par la C.A.F. et proposer des réunions d'ajustement si nécessaire.</p> <p>Mise à jour annuelle des profils CAFPRO.</p> <p>Dans le cadre de la dématérialisation annoncée par les organismes gestionnaires, amorcer une réflexion sur l'instruction des demandes de R.S.A. de façon dématérialisée via @RSA par le Département.</p>

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 4 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes signataires de la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement.

Objectifs PDI	Renégocier et renouveler la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Confirmer et poursuivre le partenariat avec les professionnels de l'accompagnement. Adapter le contenu de la convention d'orientation aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	La Convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement, établie le 10 octobre 2012 pour 5 ans (terme en juin 2017) détermine : <ul style="list-style-type: none"> • les modalités d'organisation du dispositif départemental d'instruction, d'orientation, de réorientation, d'accompagnement et la mobilisation de l'APRE, • précise les implications de chacun des partenaires, • précise leur coordination pour chaque niveau d'intervention, • définit les conditions pratiques, les financements et les outils.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Un comité de pilotage annuel composé des signataires veille à la bonne réalisation de la convention.
Partenariat	Signataires de la convention : État, Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre, Caisse de la Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine, Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux, Centre Municipal d'Action Sociale d'Issoudun.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p><u>L'instruction des demandes de RSA :</u> Elle est mise en œuvre par 4 opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Département instruit, en format papier et sur rendez-vous et complète cette instruction d'une vérification des droits connexes et d'une information sur les droits et devoirs. Les demandes sont envoyées à la CAFI pour saisie et notification. • La CAFI, en format dématérialisé sous @rsa, sur rendez vous et fait une information sur les droits et devoirs et dans le cadre des "rendez vous des droits" procède automatiquement à l'accès aux droits notamment CMU/CMU-c pour les usagers qui peuvent y prétendre, • le CCAS de Châteauroux, en format dématérialisé. • Le CMAS d'Issoudun, en format dématérialisé. <p><u>L'orientation et la réorientation :</u> La procédure d'orientation est définie par l'article L262-29 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle est exercée principalement par une plate-forme d'orientation appelée "cellule de concertation" et organisée sous le couvert des Responsables de circonscription. Y participent le Responsable de CAS, le Coordonnateur Local d'Insertion, les travailleurs sociaux ayant procédé à l'évaluation des situations concernées et en fonction des besoins d'autres professionnels de la CAS. Une dizaine de réunion ont lieu chaque mois sur le territoire départemental.</p>

	<p>Outre cette pratique, qui reste la règle, trois modes différents d'orientation ont été mis en oeuvre sur le département en complémentarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure d'orientation par défaut, issue du décret n° 2012-294 du 1er mars 2012. • La procédure d'orientation suite à une fin de suivi anticipée. • La procédure de désignation directe à l'issue d'un parcours emploi. • La procédure de réorientation à l'issue d'un suivi social de 12 mois (article L262-31 du CASF). • la procédure d'orientation prioritaire vers Pôle emploi des bénéficiaires du RSA inscrit comme demandeurs d'emploi et n'ayant jamais rencontré le service social. <p>Des fiches de procédures destinées aux professionnels de la DPDS ont été rédigées et mises en ligne.</p> <p>De nouvelles modalités ont été définies au cours de l'année 2015 qui prévoient une participation des équipes de Pôle Emploi aux différentes réunions des cellules de concertation afin de mettre en commun un diagnostic et de proposer une orientation aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, vers l'accompagnement le plus adapté à leur situation.</p> <p><u>Au titre de l'accompagnement :</u> Dans ce cadre, Pôle emploi a défini un correspondant départemental spécifiquement en charge des relations et de la communication entre les services des deux institutions, sur le champ spécifique du RSA. Il informe des situations relevant de son accompagnement et de la contractualisation des bénéficiaires du RSA au titre du PPAE.</p> <p><u>Sur la mobilisation de l'APRE:</u> le Département est gestionnaire de ce dispositif pour l'État au titre de l'enveloppe déconcentrée. Il lui a été notifié deux enveloppes à ce titre, l'une en 2009 de 154 788 €, l'autre en 2011 de 176 874 €. Le solde disponible au 31-12-2014 était de 130 625 €. Au 1er septembre 2015, il était de 120 956 € (frais de gestion déduits). Au regard de la faiblesse de la mobilisation de ce dispositif à l'échelle nationale, l'État n'envisage plus d'abonder pour l'avenir.</p>
Évaluation	<p>Nombre de personnes orientées par défaut . Résultat des réorientations de +12 mois. Nombre de ODPE prioritaire.</p>
Perspectives 2016	<p>Mettre en œuvre la nouvelle convention d'accompagnement globale de Pôle emploi et procéder à l'élaboration des différentes annexes prévues à la convention en lien avec le service social.</p> <p>Poursuivre et terminer la saisie de l'ensemble des orientations vers Pôle Emploi dans le cadre des PPAE et leurs renouvellements.</p> <p>Veiller à la mise en place de rencontres régulières des bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi dans le cadre de leur PPAE et mettre en place un dispositif commun (PE/CD) de suivi des accompagnements.</p>

Mettre en place un comité de pilotage de la convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement.

Diffuser la nouvelle version du compte-rendu de cellule de concertation après validation du SASDL. (*Base SEI => Projet en attente*).

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif**ACTION 5 : Améliorer la fluidité du dispositif d'orientation**

Objectifs PDI	Rendre plus lisible le dispositif R.S.A. tant vis-à-vis des allocataires que des partenaires et mieux répondre ainsi aux besoins en matière d'accompagnement. Adapter le contenu de la convention d'orientation aux évolutions du dispositif.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Améliorer les délais d'orientation, entre l'ouverture du droit et la mise en place de l'accompagnement. Renforcer les circuits et les procédures. Poursuivre le travail de partenariat avec Pôle Emploi sur sa participation aux cellules de concertation. Poursuivre l'amélioration du traitement informatique de l'orientation notamment pour une meilleure identification des allocataires entrants dans le dispositif RSA via les flux dématérialisés des organismes payeurs.
Contexte de mise en œuvre	Un panel d'orientation très diversifié permettant d'offrir un accompagnement adapté aux besoins d'un public au parcours complexe. Des modalités retravaillées pour favoriser l'efficacité de l'orientation devant le besoin des opérateurs de l'accompagnement. Des procédures réglementaires à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • La procédure d'orientation par défaut, issue du décret n° 2012-294 du 1er mars 2012. • La procédure de réorientation à l'issue d'un suivi social de 12 mois (article L262-31 du CASF).
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Une procédure définie par l'article L262-29 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Une plate-forme d'orientation animée principalement par le service social départemental.
Partenariat	
Bilan des trois années : 2012-2015	La composition des plates-formes d'orientation n'a pas évolué depuis sa mise en œuvre. L'absence persistante de Pôle emploi n'a pu être dépassée que par la désignation d'un correspondant RSA départemental. L'élaboration et l'amélioration d'outils/requêtes informatiques permettent une plus grande réactivité sur l'identification des publics soumis aux droits et devoirs et une fluidité du circuit d'orientation (requêtes, orientations directes, orientations prioritaires vers Pôle emploi). L'optimisation des process, notamment au bénéfice des « Ateliers et Chantiers d'Insertion » par la mise en place d'une méthode d'orientations multiples n'a pas été retenue pour l'avenir. Après expérimentation et généralisation, elle n'apporte aucune plus-value et complexifie le système. Une information régulière et actualisée des animateurs des plate-formes d'orientation sur les parcours de métiers des « Référents de parcours » et

	<p>sur les évolutions du dispositif d'orientation a permis d'éclairer et d'adapter l'accompagnement aux besoins du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des fiches de procédures et des fiches techniques destinées aux professionnels de la DPDS ont été rédigées et mises en ligne. <p>Le bilan des différentes commandes publiques mises en œuvre sur la période et la présentation annuelle de ces prestations ont facilité leur adaptation et leur adéquation au public ainsi que leur appréhension par les équipes d'animation.</p>
Évaluation	<p>Réduction des délais d'orientation (40 jours en moyenne). Amélioration du nombre de personnes accompagnées (diminution de 6 % alors que le nombre de personnes bénéficiaires du R.S.A. a augmenté dans le même temps de 6 %.</p>
Perspectives 2016	<p>Mettre en place un outil de communication présentant les droits et devoirs relatifs au R.S.A. aux bénéficiaires afin de leur permettre une meilleure compréhension et une appropriation plus rapide du dispositif.</p> <p>Permettre l'enrichissement et la diversification de la composition des plates-formes par la mise en place de la présence de Pôle emploi au sein de celles-ci, conformément à la convention d'accompagnement globale avec Pôle Emploi.</p> <p>Poursuivre la professionnalisation et l'information des professionnels, en interne/externe sur les différents modes/outils d'accompagnement.</p> <p>Travailler sur les candidatures directes et CV. déposés auprès des structures d'insertion par les bénéficiaires du R.S.A.</p>

AXE 1 : Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif**ACTION 6 et 6 bis : Les Équipes Pluridisciplinaires**

Objectifs PDI	Actualiser la composition des équipes pluridisciplinaires. Mettre en œuvre la fonction «réorientation».
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Mettre en place les requêtes et les procédures informatiques nécessaires à l'identification des dossiers à présenter en EP «réorientation». Organiser la composition des EP au regard des évolutions intervenues dans les différents collèges la composant.
Contexte de mise en œuvre	Les obligations réglementaires issues de l'article L 262-31 du Code de l'action sociale et des familles.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	<p><u>Les réorientations suite à fin de suivis anticipés :</u> Depuis 2012, un dispositif de fin anticipée d'accompagnement a été mis en place au bénéfice des suivis professionnels obérés par des problématiques sociales majeures. La procédure de réorientation, rattachée aux EP, permet la désignation rapide d'un nouvel opérateur.</p> <p><u>Les réorientations réglementaires à l'issue d'un suivi social de plus de 12 mois :</u> Une mise en œuvre débutée en 2013 et finalisée en 2015 selon une procédure permettant de ne pas engorger inutilement les plates-formes d'orientation.</p> <p><u>L'actualisation de la composition des EP :</u> Suite aux modifications intervenues dans la représentation départementale et suite aux différentes consultations dans le cadre des AO, la composition des EP nécessite d'être adaptée. Après consultation des différents membres des différents collèges, il s'agit de proposer une composition correspondant au besoin du dispositif et à la nouvelle composante départementale.</p>
Partenariat	Collèges des EP, Référénts de parcours.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Les différentes modalités de la réorientation sont désormais bien repérées tant en interne qu'en externe.</p> <p>Les requêtes ont été élaborées et progressivement corrigées et les notes de procédures réalisées et validées.</p> <p>Les différentes procédures ont été présentées en interne et le démarrage du dispositif réorientation mis en œuvre en deux temps : A/c de mars 2015, sur les stocks de suivis sociaux de +12 mois en attente de réorientation depuis le début de l'année 2015. A/c de juillet 2015 en flux mensuels.</p> <p>Le renouvellement de la composition des EP est en cours, suite aux dernières élections et modifications intervenues dans la représentation départementale. Un ajustement des différents collèges représentatifs de l'organisation du dispositif insertion sur le département est en préparation.</p>

Indicateurs	<p>Nombre de bénéficiaires du R.S.A. ayant fait l'objet d'une réorientation anticipée.</p> <p>Nombre de bénéficiaires du R.S.A. ayant fait l'objet d'une réorientation à l'issue d'un suivi social de +de 12 mois.</p> <p>Nombre de bénéficiaires réorientés vers des suivis professionnels, nombre de bénéficiaires maintenus en suivi social.</p>
Évaluation	<p>Les différentes modalités de la réorientation sont désormais bien repérées tant en interne qu'en externe.</p> <p>Les procédures techniques et les outils sont en place et permettent la gestion de façon ergonomique.</p>
Perspectives 2016	<p>Poursuivre le rééquilibrage de la composition des différentes EP sur l'ensemble du territoire départemental,</p> <p>Proposer une consultation,</p> <p>Mettre en place les nouvelles EP et proposer une information/formation des membres sur le rôle et les missions de ces dernières.</p> <p>Maintenir une veille sur les deux procédures de réorientation.</p>

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 7 : Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi

Objectifs PDI	Mettre l'emploi au cœur du partenariat. Confirmer et développer le partenariat par une représentation de Pôle Emploi au sein des instances clés du dispositif insertion : Plates-formes d'orientation, Équipes pluridisciplinaires.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Déterminer le contour et le contenu de la convention de coopération entre Pôle Emploi et le Département de l'Indre pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
Contexte de mise en œuvre	Mettre en œuvre les articles L262-34 et 35 du CASF organisant la contractualisation à visée d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, avec Pôle Emploi. Accès pour les professionnels du Département, sur agrément individuel, au Dossier Unique du Demandeur d'Emploi pour la population bénéficiaires du RSA.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Articuler les accompagnements menés par Pôle emploi et ceux à l'initiative du Département. Développer et renforcer la contractualisation des bénéficiaires du RSA dans le cadre du PPAE. Améliorer les échanges d'information et la lisibilité des parcours. Partager les pratiques et les cultures professionnelles afin d'avoir une vision commune du dispositif d'insertion.
Partenariat	Pôle Emploi.
Bilan des trois années : 2012-2015	Mise en œuvre de la saisine des Contrats PPAE dans l'outil informatique départemental et veille sur leur actualisation dans le cadre de leur renouvellement. Détermination d'un correspondant Pôle emploi à l'échelle du Département. Mise en place d'une convention de coopération pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi (allocataires ou non du RSA; Participation aux différentes réunions des Comités Techniques d'Animation de Pôle Emploi sur le territoire départemental. Échange sur les pratiques professionnelles et les procédures.
Indicateurs	Nombre de PPAE saisis/renouvelés par année. Nombre de demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'un échange entre le Département et Pôle emploi. Nombre de DE relevant d'un accompagnement social. Nombre de bénéficiaires du R.S.A. concernés par cette convention.
Évaluation	Un intérêt manifeste pour les échanges d'information et de pratiques entre les professionnels du Département et ceux de Pôle Emploi. Plus grande lisibilité des suivis et des parcours.
Perspectives 2016	Identification et partage des ressources sociales départementales, cartographie, veille sur les évolutions et actualisation des données/informations. Définition des modalités de mobilisation des ressources sociales par les professionnels de Pôle emploi (participation aux plates-formes d'orientation). Identification et partage de l'offre de service de Pôle Emploi, Prise en charge conjointe et concertée (PE et CD) des besoins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi. Poursuite de la saisine des PPAE et de leur renouvellement.

	<p>Trouver le moyen d'améliorer la lisibilité des parcours PPAE</p> <p>Mettre en exergue la nécessité d'un suivi régulier des DE bénéficiaires du RSA</p> <p>Participation aux Comités Techniques d'Animation de Pôle Emploi,</p> <p>Remobiliser les membres de Pôle Emploi désignés en EP sur une participation régulière (notamment sur Argenton).</p>
--	--

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 8 : Favoriser le lien avec le secteur marchand et développer l'accès à l'emploi

Objectifs PDI	Établir et développer des outils spécifiques afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes fragiles.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	<p>Mettre l'emploi au cœur du partenariat.</p> <p>Développer et inciter à la mise en place des clauses d'insertion dans les Marchés publics du Département.</p> <p>Faire évoluer et diversifier la mobilisation des contrats aidés.</p> <p>Mettre en oeuvre une aide à l'emploi pour les entreprises du secteur marchand incitant à la mobilisation des dispositifs d'accès à l'emploi par l'alternance.</p>
Contexte de mise en oeuvre	<p>Les outils d'accès à l'emploi marchand, adaptés aux personnes en difficultés sont nombreux, variés (CAE marchand, CIE, CDDI, Emplois d'Avenir, Garantie jeunes...etc) et en constante évolution afin de coller aux réalités et du monde du travail et des publics spécifiques auxquels ils sont destinés.</p> <p>Les moyens pour permettre aux publics éloignés de l'emploi d'accéder au secteur marchand se diversifient et les process pour faciliter l'intervention de l'entreprise privée se simplifient et se généralisent progressivement (mise en oeuvre des clauses sociales, outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre le chômage et l'exclusion).</p> <p>Les entreprises sont nombreuses à vouloir participer à l'effort d'insertion tout en assurant l'emploi et la formation en lien avec leur besoin de compétences notamment sur les métiers en tension et ont besoin d'être aidées.</p>
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	<p>Mobilisation du dispositif des Emplois d'avenir, destinés au secteur marchand et non marchand, créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, afin de permettre aux jeunes peu ou pas qualifiés de réussir une première expérience professionnelle et d'ouvrir l'accès à une qualification professionnelle.</p> <p>Mise en oeuvre du dispositif "Garantie Jeunes" issu du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté du 21 janvier 2013.</p> <p>Redéfinition du cadre juridique du financement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) par loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, avec une entrée en vigueur au 1er juillet 2014.</p> <p>L'application des clauses d'insertion par l'activité économique dans les nouveaux marchés du Département.</p> <p>Mise en place d'une convention de partenariat avec l'État, le 02 mars 2015, relative aux aides à l'emploi des bénéficiaires du RSA et destinée à leur permettre d'accéder à un emploi pérenne en utilisant les dispositifs d'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et de contrat de génération.</p>
Partenariat	État, Département, le secteur de l'IAE, les Missions locales, les établissements médico-sociaux.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Mise en oeuvre du dispositif des Emplois d'avenir, le 18 juillet 2013, par le biais d'une convention cadre visant exclusivement les établissements sociaux et médicaux tarifés par le Département, pour 40 postes devant être libérés suite à un départ en retraite ou un mouvement interne.</p> <p>Mise en oeuvre du dispositif "Garantie Jeunes" en septembre 2014, par l'ensemble des missions locales du territoire départemental. Il s'agit d'un</p>

	<p>accès à une première expérience professionnelle sur un parcours de 12 mois et d'une garantie de ressource, équivalente au RSA et contractualisée.</p> <p>Mise en place des CDDI pour les ACI du Département au 1er juillet 2014, en application de la loi n°2013-1278 . Désormais une seule aide au poste, distincte selon chaque type de structure (ACI, EI, AI, ETTI) devient la modalité principale de financement de ce secteur.</p> <p>L'application des clauses d'insertion est effective dans les marchés de transport des élèves (effet à la rentrée scolaire 2015/2016 et fin au terme de l'année scolaire 2020/2021) et de travaux (notamment de suppression des passages à niveaux) du Département afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.</p> <p>Afin de favoriser et d'optimiser la mobilisation des dispositifs d'alternance, le Département met en place une aide à l'emploi d'un montant de 3000,00€ annuel pour une durée de trois ans maximum, pour toute entreprise du secteur marchand recrutant un bénéficiaire du RSA socle sur un poste en alternance.</p>
Indicateurs	<p>Conventionnement Eav, tarification des établissements médico-sociaux</p> <p>Évolutions de la mobilisation des clauses sur le département.</p> <p>Conventionnement avec les entreprises dans le cadre des aides à l'emploi.</p>
Évaluation	<p>Les volumes mobilisés sur les différents dispositifs d'accès à l'emploi marchand sont modestes, volontairement, afin de suivre spécifiquement ces parcours et faire en sorte que les bénéficiaires pérennisent leur insertion.</p>
Perspectives 2016	<p>Permettre de nouveau la mobilisation du CIE au sein de la prochaine CAOM.</p> <p>Promouvoir ce dispositif auprès des entreprises du secteur marchand, Poursuivre la mise en place des clauses sociales et leur élargissement dans le cadre de la commande publique du Département.</p> <p>Mettre en place un retour d'information efficient avec le facilitateur des clauses sociales de Châteauroux Métropole.</p> <p>Établir une veille sur la mise en oeuvre des aides à l'emploi dans le secteur marchand.</p>

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 9 : Améliorer et renforcer l'offre Référent de Parcours Professionnel

Objectifs PDI	Optimiser les outils d'insertion professionnelle. Faire évoluer les prestations afin qu'elles correspondent au mieux tant aux besoins qu'aux réalités locales.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Mettre en place un nouvel accompagnement fondé sur l'accès aux dispositifs en alternance (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, de génération). Créer les outils de gestion de ce nouveau marché. Mettre en place les nouveaux suivis professionnels, poursuivre et améliorer la gestion de ces prestations.
Contexte de mise en œuvre	Un contexte économique qui s'est dégradé dans l'Indre, complexifiant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ayant des objectifs d'insertion professionnelle directe, mais rencontrant des obstacles récurrents pour ce faire. Une commande publique qui a vocation à s'adapter à ce contexte.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Mettre en place les nouveaux marchés Référents parcours professionnels 2015, présenter les nouveaux cahier des charges et procédures aux équipes en internes et partenaires en externes. Soutenir les projets visant les activités indépendantes. Diversifier les accompagnements pour les adapter au contexte économique. Faire en sorte que les avancées réglementaires profitent aux bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ou de qualification.
Partenariat	Prestataires de l'accompagnement professionnel - professionnels du Département en charge des orientations.
Bilan des trois années : 2012-2015	Le marché "référents-parcours professionnel" 2012-2015 a permis de répondre aux différents projets de recherche d'emploi salarié, de création, reprise ou développement d'activité, (commerce alimentaire, artisanat, agriculture, autre) des bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, le maillage du territoire a été assuré avec des prestations sectorisées (Indre Sud, Indre Nord, Centre). Composée de 6 lots, la commande totale portait sur un maximum de 500 suivis annuels. Il a donné lieu à 1473 accompagnements , 70 sont encore en cours à ce jour et près de 9 % des personnes suivies ont accédé à une sortie positive, 41 % au titre de la formation, 31 % au titre de la création, 23,6 % en emploi dont 51 % en CDI. Ces chiffres sont la résultante de la mobilisation des prestataires autour de l'acquisition des pré-requis indispensables à l'accès des publics R.S.A. aux formations qualifiantes, et d'un accompagnement soutenu des travailleurs indépendants sur les phases de projet, préalablement à la création, et l'extension de la prestation sur le volet "développement" de l'activité.

	<p>Ce marché arrivant à terme des propositions d'évolutions ont été formulées pour le marché 2015-2017 afin de mieux prendre en compte les secteurs de la création et du développement d'activités.</p> <p>Par ailleurs, l'accompagnement global de Pôle emploi couvrant une partie des besoins exprimés dans le marché 2012-2015, le nombre de lots a été réduit.</p> <p>Ainsi, 4 lots ont été définis, avec une commande totale portant sur un maximum de 170 suivis annuels.</p> <p>Par ailleurs, en 2015, une nouvelle prestation a renforcé l'offre "référents-parcours professionnels". Le marché "Accompagnement référent Alternance" a été mis en place afin d'accompagner les allocataires sur le marché de l'emploi via les dispositifs de formation par alternance, apprentissage/contrat de professionnalisation ou du contrat de génération dans le cadre d'un binôme sénior/junior.</p> <p>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été retenue pour exécuter cette prestation.</p>
Indicateurs	<p>Taux de réalisation de ces marchés.</p> <p>Taux de sortie.</p>
Évaluation	<p>Un bien meilleur taux de réalisation à 98% pour ce marché (2012-2014) alors que le précédent était à 54 %.</p> <p>Un taux de sorties positives qui se maintient (9 % pour 9,7 % pour le marché 2012-2014).</p> <p>Un accès à la formation qui s'est amélioré au détriment de l'emploi (23,6 % pour 30 % précédemment) et de la création (31 % pour 42 %).</p>
Perspectives 2016	<p>Poursuivre l'application pleine et entière des CCTP, être vigilant sur la rapidité de prise en charge, la régularité des rencontres et la qualité des bilans.</p> <p>Valider /renouveler les procédures d'orientation via les informations collectives menées pour le MP Alternance.</p> <p>Rendre effectif le conventionnement individuel avec les entreprises du secteur marchand.</p> <p>Poursuivre l'organisation systématique et annuelle de réunions d'information et de présentation des marchés auprès des professionnels des CAS en charge de l'orientation.</p>

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle**ACTION 10 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique**

Objectifs PDI	<p>Optimiser les outils d'insertion professionnelle.</p> <p>Proposer des solutions d'emplois adaptées à tous les publics, même ceux rencontrant des problématiques sociales non résolues.</p> <p>Trouver un équilibre d'offres d'emploi en contrats aidés sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p>Trouver un équilibre de représentation hommes/femmes au sein des ACI.</p>
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	<p>Poursuivre l'amélioration de l'orientation vers ce secteur.</p> <p>Comprendre et analyser les refus des employeurs.</p> <p>Évaluer le dispositif CDDI (remplaçant les CAE au 1er Juillet 2014).</p>
Contexte de mise en œuvre	<p>Une proportion importante d'allocataires éloignés de l'emploi du fait de problématiques sociales mais exprimant le souhait de travailler.</p> <p>Un secteur de l'IAE demandeur d'orientation.</p> <p>De nouvelles modalités de financement mises en place par l'État.</p>
Pilote	<p>D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.</p>
Modalités	<p>Favoriser un équilibre d'accès à l'emploi sur l'ensemble du territoire départemental en promouvant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de prestations spécifiques à l'IAE.</p> <p>Enrichir l'offre d'emploi de ce secteur en veillant à une diversification des activités porteuses et à un accès équilibré pour les hommes comme pour les femmes.</p>
Partenariat	<p>État (CDIAE), SIAE du département, Coordination Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (CDSIAE).</p>
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Un nouveau marché référents-parcours Ateliers et Chantiers d'Insertion a été mis en œuvre en 2013. La prestation a porté sur l'accueil, l'accompagnement, l'encadrement technique et la mise en emploi d'allocataires rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, du fait notamment d'un faible niveau ou de l'absence de qualifications, de problèmes de savoir-être et/ou de savoir-faire, mais motivés pour un accès à l'emploi.</p> <p>Elle a fait l'objet d'une présentation aux équipes des CAS en charge de l'orientation afin de mieux cerner le champ d'intervention de chaque structure et la nature des publics accueillis.</p> <p>La commande totale porte sur un maximum de 150 suivis par an.</p> <p>Depuis 2013 à ce jour, 481 suivis ont été réalisés, 303 sont terminés et sur ces suivis achevés, on comptabilise 10 sorties positives soit 3% et majoritairement (50%) de sorties vers la formation.</p> <p>L'ensemble des structures ont été retenues afin de favoriser la diversité d'activités et faciliter cet accès sur l'ensemble du territoire départemental. On notera que certaines sont particulièrement bien adaptées à un public féminin ou jeune et touchent des domaines très variés.</p> <p>Dès 2013, en collaboration avec les A.C.I., une réflexion a porté sur l'évolution du Contrat Individuel d'Accompagnement.</p> <p>Cette démarche a abouti en 2015, à la création d'un document unique</p>

	<p>permettant de suivre l'accompagnement de l'allocataire tout au long de son suivi par le référent-parcours. In fine, ce document s'appliquera également aux autres référents-parcours, professionnels externes ou sociaux.</p> <p>L'adaptation réglementaire relative à la réforme des financements de l'IAE (passage du CAE au CDDI mis en œuvre au 1er juillet 2014) a suscité des adaptations techniques : courriers, évolution informatique, élaboration d'une convention individuelle de recrutement, schéma de procédure, information des agents et des partenaires, intégration aux statistiques CAE).</p>
Indicateurs	<p>Nombre de suivis par structures.</p> <p>Nombre de rejet d'orientation par structures.</p> <p>Nombre de sorties positives.</p>
Évaluation	<p>En 2013, une étude menée sur l'impact des périodes d'immersion (en Mairie, en entreprise, en Hôpital, en association...) a démontré l'intérêt de la démarche : confirmer les projets professionnels, découvrir et/ou acquérir des compétences, découvrir ou retrouver des gestes professionnels, intégrer des formations ou encore renoncer à des projets inadaptés.</p> <p>Les sorties positives : elles sont peu nombreuses si l'on se réfère à l'acceptation stricte définie dans le cadre des marchés. Nombre de sorties positives ne sont pas valorisées car les référents parcours perdent contact avec les personnes ou n'arrivent pas à obtenir les justificatifs. Par ailleurs, les allocataires ne relevant plus du dispositif des "droits et devoirs" au terme de la mesure (revenus supérieurs), il est très difficile de connaître la suite de leurs parcours, sauf à les retrouver à nouveau dans le dispositif ultérieurement.</p>
Perspectives 2016	<p>Mettre en place le nouveau marché Référent de parcours ACI.</p> <p>Mettre en place le nouveau Contrat individuel d'accompagnement.</p> <p>Détacher l'accompagnement "Référent parcours ACI" (prestation marché public) du conventionnement (CDDI).</p> <p>Travailler sur le dispositif d'orientation en valorisant les offres d'emploi directes reçues par les structures. Une expérimentation est en cours actuellement par la voie des Comités de Pilotage.</p> <p>Retravailler avec les structures sur les motifs de refus des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Améliorer la liaison entre le service social départemental et les responsables de l'accompagnement en ACI.</p>

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 11 : Mettre en oeuvre les dispositifs de soutien dans le cadre des parcours

Objectifs PDI	Faciliter l'accès à l'emploi en intervenant par le biais d'aides financière sur des contraintes spécifiques.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Faire évoluer le dispositif. Présenter l'APRE. Améliorer le suivi budgétaire
Contexte de mise en oeuvre	Article L -5133-8 du Code du travail relatif à l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE). Une réforme de l'APRE en cours au regard de la diversité des modes de gestion, d'application et de la faible mobilisation financière du dispositif.
Pilote	État DIRECCTE, D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Mobiliser des appuis financiers dans le cadre des parcours à visée d'insertion professionnelle et faciliter ainsi l'accès à l'emploi.
Partenariat	État (DIRECCTE), Pôle Emploi, Référent de parcours pour les suivis ayant trait à une insertion professionnelle.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Dès 2012, la partie de la convention d'orientation relative à l'APRE a évolué.</p> <p>Ses modalités de gestion ont été assouplies et le seuil d'attribution des aides déléguées au Département a été relevé.</p> <p>En interne, la procédure a été informatisée. La gestion financière par la récupération des aides annulées a pu faire l'objet d'une amélioration.</p> <p>Dès 2013, le paiement sur facture aux "tiers" a été mis en place.</p> <p>Un bilan financier a été élaboré sur les enveloppes perçues par le Département et sa consommation depuis son instauration.</p> <p>Depuis 2014, une veille sur l'évolution financière du dispositif est réalisée tous les mois (statistiques ministérielles envoyées à la DIRECCTE et consommation par référent-parcours), qui renseigne également la consommation mensuelle de la régie d'avances par référent parcours.</p> <p>En 2014, un document unique de demande d'aide pour l'APRE et le Fonds de secours Insertion Sociale (aide ponctuelle dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale) a été élaboré.</p> <p>Le gouvernement a lancé courant 2014 les consultations préalables à la signature d'un décret qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'élargir le champ des publics éligibles à l'APRE en donnant au prescripteur plus d'autonomie dans sa décision d'attribution d'assouplir la règle d'attribution des crédits entre les départements qui jusque-là était liée au nombre de bénéficiaires du RSA soumis au droits et devoirs. Raccourcir les délais de mise à disposition des crédits dans les départements. Harmoniser les règles de mise en oeuvre : montants maximum attribués par bénéficiaire, règlement-type, ... <p>Ce projet de modification n'a pas encore abouti.</p> <p>La dotation annuelle attribuée par le FNSA est régulièrement réduite depuis 2011, elle a fait l'objet d'une hausse en 2014 mais l'enveloppe nationale ne fait plus l'objet d'attribution depuis 2012 et le FNSA a</p>

	<p>recentré ses financements sur le RSA en 2015 et cesse donc de financer l'APRE.</p> <p>Aucune enveloppe n'a été attribuée en 2015 et ne le sera pour 2016.</p>
Indicateurs	<p>Une étude a été menée démontrant l'intérêt de l'A.P.R.E. dans le cadre de l'accès à l'emploi prioritairement au titre de la mobilité (achat et réparation de véhicule, frais de transport, assurance voiture...), de l'accès à la formation (dont aide au permis de conduire...) et du développement d'activité (publicité pour une entreprise...).</p> <p>Au titre de l'année 2014, 104 personnes ont bénéficié de ce dispositif (51 % d'hommes), 141 aides ont été attribuées représentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides à la mobilité pour 83 %. • Aides à l'équipement et environnement professionnel : 14 %. • Aides à la garde d'enfants : 1,5 %. • Autre : 0,7 %. <p>Financièrement, la consommation moyenne annuelle est de 46.200 € depuis 2010, elle était de 45.930 € fin 2014, elle est de 10.945 € au 31 octobre 2015.</p> <p>La trésorerie disponible est de 120.956,00 €.</p>
Évaluation	<p>Nombre dossiers validés par an, par référent-parcours.</p> <p>Evolution de l'enveloppe financière annuelle et mensuelle.</p> <p>Evolution de la trésorerie.</p>
Perspectives 2016	<p>Poursuivre la gestion de ce dispositif.</p> <p>Améliorer sa compréhension et sa mobilisation par les référents de parcours.</p> <p>Reprendre les critères avec l'État (DIRECCTE) dans le cadre du COPIL de la convention d'orientation à mettre en place en 2016.</p>

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 12 : Les modes de garde

Objectifs PDI	Faciliter l'insertion sociale et professionnelle en apportant des solutions d'accueil et de garde d'enfants aux bénéficiaires du RSA demandeurs.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Résoudre les freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	Diverses mesures du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale visent à faire évoluer et assouplir les contraintes afférentes à reprise d'emploi en matière de garde d'enfants. <ul style="list-style-type: none"> • une hausse des prestations sociales (ASF, complément familial) pour les familles monoparentales, • renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants des familles en difficultés, • réservation de place en accueil collectif.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	
Partenariat	Référents de parcours, Service Social, CAF.
Bilan des trois années : 2012-2015	Mise en place de réunions de travail et d'information sur les dispositifs existants et leurs évolutions. Intégration des évolutions et des différentes mesures réglementaires dans les réunions d'information destinées aux référents de parcours. Une vigilance est exercée dans les COPIL des différents accompagnements pour veiller et travailler spécifiquement sur les situations non résolues.
Indicateurs	
Évaluation	Les modes de garde jouent un rôle clé dans l'insertion des publics en difficultés. pour autant on ne peut que constater leur faible mobilisation. Cela tient à plusieurs facteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires du RSA recourent rarement à un autre mode de garde qu'eux-mêmes. • Dès lors qu'ils ont un besoin, ils ont recours à une personne non rémunérée (famille/amis...). • Ils subissent l'inégalité hommes-femmes : peu de pères se déclarent limités dans leur recherche d'emploi par un problème de garde. <p>La conséquence est rarement favorable au maintien dans l'emploi et le constat est fait que ces solutions précaires ne pouvant s'inscrire dans la durée ne profitent pas à une insertion durable.</p>
Perspectives 2016	Mettre à disposition une information actualisée. Concrétiser des partenariats (Ville, CAF, PMI etc...) afin d'apporter des solutions appropriées. Mieux faire connaître les dispositifs départementaux (accès site du Département). Veiller à la mise en œuvre de la COG 2013-2017 et à la réservation de place en structure d'accueil petite enfance, aux familles bénéficiaires du RSA le nécessitant.

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 13 : La mobilité et la mobilisation

Objectifs PDI	Faciliter la mobilité des personnes en vue d'une insertion sociale et/ou professionnelle.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Résoudre les freins spécifiques rencontrés dans le cadre des parcours d'insertion notamment professionnels. Travailler sur l'accès des publics bénéficiaires du RSA résidant en zone rurale aux transports publics.
Contexte de mise en œuvre	Mieux répondre au besoin de mobilité sur l'ensemble du territoire par une adaptation des solutions existantes aux besoins non couverts. Veiller au maintien de la mobilisation des personnes sur les accompagnements en permettant des solutions "mobilité" adaptées.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Mise en place de réunions d'informations sur les dispositifs "mobilité" à l'échelle du département. Communiquer sur les outils départementaux. Intégrer la problématiques "déplacement" des publics en difficultés dans l'ensemble des réflexions et des évolutions sur les modes de déplacements ou les plans de déplacement du Département. Améliorer la lisibilité de l'offre. Favoriser les articulations ou la mutualisation des moyens connus (co-voiturage, offre de mobilité associative, réseau de transports publics). Favoriser l'accès au permis de conduire dans le cadre d'un parcours d'insertion. Favoriser l'acquisition d'un moyen de déplacement dans le cadre d'un parcours d'insertion .
Partenariat	Réseau de transports départementaux, Châteauroux métropole, Secteur associatif (Mob d'emploi, Secours catholique), Référent de Parcours.
Bilan des trois années : 2012-2015	Aides aux associations dans le cadre du développement de nouveaux modes de transport, à l'aménagement de véhicule (dans le cadre d'un projet d'auto école sociale), au renouvellement des parcs de véhicule, à l'acquisition de véhicules propres (13.000 € en fonctionnement et 4.500 € en investissement en 2015). Mobilisation de l'APRE au titre de la mobilité pour un parcours d'insertion professionnel : 83 % des aides sont destinées à favoriser la mobilité des bénéficiaires et dans ce volume 46 % sont destinées au financement du permis de conduire. Mobilisation du fonds de secours Insertion au titre de la mobilité pour un parcours d'insertion sociale : 41 % des aides sont destinées à favoriser la mobilité dans le parcours d'insertion sociale et 3 % financent un permis de conduire. Réunions d'information au bénéfice des Référent parcours sur les outils de la mobilité. Vigilance accrue , notamment lors des comités de pilotage menés avec les différents Référents de parcours pour traiter le risque de ruptures des accompagnement liées aux problèmes de mobilité.
Indicateurs	Nombres d'aides à la mobilité accordées et refusées au titre de l'APRE. Nombre d'aides à la mobilité accordées et refusées au titre du Fonds de secours Insertion sociale. Nombre et montant des subventions accordées dans le cadre de la mobilité.

<p>Évaluation</p>	<p>Il demeure des zones non desservies par les transports publics et notamment les transversales : La Châtre/Argenton-sur-Creuse.</p> <p>Il demeure des insuffisances de choix horaires dans des circuits longs, ne permettant aux bénéficiaires usagers d'être présents sur la ville Centre aux horaires normaux d'embauche ou de démarrage de formation.</p> <p>La problématique "mobilité" reste entière et complexe pour les publics jeunes (financement non acquis même pour une partie du permis et/ou forte représentation négative des transports publics) et ceux éloignés des Centres bourg et des lignes régulières.</p> <p>Il n'y a qu'un faible recours au dispositif institutionnel de co-voiturage (mis en place par Châteauroux métropole). Ce dernier est encouragé et peut être mis en place de façon spontanée entre bénéficiaires d'une même prestation.</p> <p>La mobilité des publics féminins ne s'exerce pas de la même façon que la mobilité masculine. En effet les femmes souscrivent peu aux véhicules deux roues et sollicitent plus les transports publics.</p> <p>Les aides publiques (Pôle Emploi) sont très réduites et les conditions d'accès difficiles, donc, peu aidantes.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<p>Lever les freins à la mobilité avec les outils d'aide à la mobilité (APRE et Fonds de secours Insertion sociale).</p> <p>Revoir les partenaires sur de nouvelles propositions/rééquilibrage de dessertes et les conditions de leur mise en oeuvre dans le département.</p> <p>Poursuivre l'information des opérateurs de l'accompagnement sur les moyens locaux à disposition.</p>

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 14 : La formation professionnelle en lien avec le Conseil Régional

Objectifs PDI	Favoriser l'accès à la formation professionnelle.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Tisser du lien avec l'opérateur régional de la formation. Favoriser la diffusion de l'information en interne et auprès des Référents de parcours sur les modalités d'accès à la formation des bénéficiaires du RSA. Être partie prenante sur le développement de l'offre de formation régionale sur le territoire départemental. Participer à l'évaluation des besoins au sein de la population bénéficiaire du RSA.
Contexte de mise en œuvre	La population des bénéficiaires du RSA de l'Indre est globalement plutôt sous-qualifiée et le besoin des entreprises s'exprime plutôt sur des emplois nécessitant des savoir-faire spécifiques. Le dispositif régional est complexe, évolutif et peu lisible, sa mobilisation nécessite régulièrement d'être présentée et expliquée aux opérateurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Être partie prenante sur le développement de l'offre de formation régionale sur le territoire départemental. Participer à l'évaluation des besoins au sein de la population bénéficiaire du RSA. Communiquer régulièrement sur l'offre et les conditions de sa mobilisation.
Partenariat	GIP Alpha Centre, Pôle Emploi, Antenne locale de la Région, ELS.
Bilan des trois années : 2012-2015	Des interventions du GIP Alpha Centre sur les modalités d'utilisation du site régional : www.alphacentre.org . auprès des services en interne et des opérateurs de l'accompagnement. Cet outil permet de partager l'information de manière conviviale et la mettre à disposition facilement grâce à la proximité virtuelle offerte par Internet : <ul style="list-style-type: none">• Bénéficiant d'une mise à jour permanente, il maintient la réactivité nécessaire au domaine de la formation, de l'orientation et de l'emploi.• Constituant un espace de partenariats et d'échanges entre les acteurs et de liens avec d'autres sites, il évolue régulièrement notamment sur l'offre de formation. Une participation régulière à la définition de l'offre de formation lors des consultations Région pour l'achat de formations pluri-annuel (prochain marchés 2017-2018) avec les profils des publics demandeurs, l'analyse des besoins et les observations sur l'adéquation ou pas entre l'offre et la demande d'emploi et les besoins prioritaires. Des rencontres régulières avec les Établissements Libre-Savoirs afin de se coordonner sur l'orientation et l'accès à la formation.
Indicateurs	Sorties positives vers la formation qualifiante.
Évaluation	L'augmentation régulière des bénéficiaires du RSA participants aux formations Région. L'amélioration de la prise en compte des besoins. L'appréhension plus aisée des dispositifs de formation par les opérateurs de l'accompagnement.

Perspectives 2016	Poursuivre la participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre dans le cadre de son Plan régional de Formation. Diffusion des informations du GIP Alpha Centre auprès de l'ensemble des référents-parcours et des professionnels de l'insertion.
--------------------------	---

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 15 : La lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs fondamentaux

Objectifs PDI	Acquisition ou réappropriation des savoirs fondamentaux pour contribuer à un objectif d'insertion sociale.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Expérimenter la nouvelle trame élaborée pour le recueil d'informations auprès des ACI. Mettre en place un dispositif d'évaluation des savoirs de base et de prise en charge au bénéfice des ACI des zones rurales.
Contexte de mise en œuvre	Permettre l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A. et notamment l'accès aux savoirs de base. Constats d'un fort taux d'illettrés, voire d'analphabètes au sein des suivis dans le cadre du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Modalités	Poursuivre l'appui aux organismes de formation qui œuvrent dans le domaine de l'illettrisme. Améliorer la mobilisation des actions par un travail sur les formats et l'adaptation des supports de l'apprentissage. Améliorer la lisibilité des l'offre et favoriser sa mise à disposition auprès des des bénéficiaires et des Référents de parcours. Faciliter l'accès des usagers en ouvrant largement le champ de la prescription. Professionaliser les acteurs de l'accompagnement, les former au repérage et les sensibiliser à l'illettrisme. Travailler avec l'Éducation nationale pour une meilleure prise en compte des situations d'échecs pour les enfants de familles en situation d'illettrisme. Mobiliser avec efficacité le droit commun de la formation.
Partenariat	Gip Alpha Centre, CRIA, ANCLI, État (Directe Centre), ELS, Organisme de formation, Éducation nationale.
Bilan des trois années : 2012-2015	Mise en œuvre d'une Conférence sur l'illettrisme avec la "Chaîne des Savoirs" et le CRIA, au bénéfice des acteurs de l'accompagnement sur le Département. Présentation de cette expérience aux assises Régionales de l'Illettrisme. Mise en place de préconisations au sein des CCTP des marchés publics de l'accompagnement en ACI afin de détecter les problématiques et de traiter l'illettrisme chez les salariés de l'IAE. Élaboration d'outils d'évaluation et de suivi. Mise en place de mesures individuelles et collectives visant la résolution des problématiques d'illettrisme et de perte des savoirs fondamentaux. Mise en place d'actions spécifiques pour des publics en difficultés avec les pré-requis fondamentaux (gens du voyage, public d'origine étrangère). Participation aux réunions du Comité technique du Plan régional de Lutte Contre l'Illettrisme. Participation régulière des agents de la DPDS aux formations du CRIA sur le repérage et l'accompagnement des publics en difficultés.
Indicateurs	Nombre d'actions illettrisme mises en œuvre. Nombre de personnes formées. Nombre de bénéficiaires inscrits.
Évaluation	Une systématisation du repérage des personnes en difficultés avec les savoirs de base au sein des ACI et une systématisation de leur orientation vers une prise en charge adaptée.

	<p>Une mobilisation des mesures individuelles et des modules collectifs de réappropriation de savoirs fondamentaux en progression depuis la mise en place du marché.</p> <p>Un élargissement de ce marché pour la mise en place de mesures individuelles en zone rurale.</p> <p>Une diversification de l'offre de prise en charge des apprenants avec des initiatives locales menées ou soutenues par les CAS quand l'offre de droit commun est insuffisante ou inexistante.</p> <p>maintien de l'appui financier aux organismes qui mènent des actions spécifiques dans le cadre de l'illettrisme.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<p>Poursuivre la vigilance sur la prise en charge de ces difficultés dans l'ensemble des marchés mis en place par le Département.</p> <p>Continuer à promouvoir l'évaluation des savoirs de base auprès des référents de parcours.</p> <p>Mieux mobiliser les dispositifs de droit commun (Visas Région).</p> <p>Poursuivre les rencontres avec les ELS et le Cria sur l'évaluation et l'orientation des bénéficiaires du RSA en difficultés.</p> <p>Poursuivre l'appui financier aux organismes qui mènent des actions spécifiques dans le cadre de l'illettrisme.</p>

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 16 : L'accès au logement : Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Objectifs PDI	Favoriser l'accès des familles bénéficiaire du RSA au logement social et adapté. Permettre leur maintien dans le logement.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement. Amélioration de l'accès des usagers aux tarifs première nécessité des énergies.
Contexte de mise en œuvre	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Un cadre législatif et réglementaire qui évolue, <ul style="list-style-type: none"> • 31-05-1990 : de mise en œuvre du droit au logement, • 13-08-2004 : relative aux libertés et responsabilités locales, • 05-03-2007 : instituant le droit au logement opposable, • 24-03-2014 : pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Un règlement intérieur départemental voté le 20 juin 2014 et mis à jour régulièrement. Une volonté d'agir en prévention sur la montée de la précarité énergétique en Indre.
Partenariat	A.D.I.L./ E.D.F./ G.D.F./ Bailleurs Sociaux /C.C.A.S. de Châteauroux/ C.A.S./ Les A.C.I. de l'Indre/ prestataires A.S.L.L.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Les objectifs initiaux visaient essentiellement l'accès au logement PLAI pour les bénéficiaires du RSA, et se sont rapidement élargis au regard des éléments de contexte et locaux et nationaux, et à partir de 2013, à tout le champ de l'accès et du maintien dans le logement, et plus particulièrement à la précarité énergétique.</p> <p>Des modifications du règlement intérieur interviennent régulièrement depuis la prise en charge du dispositif par le Département (2005, 2007, 2011 et juin 2014).</p> <p>Ce dispositif a fait l'objet d'une internalisation de sa gestion au sein du service. Intervenue au 1er janvier 2014, elle a donné lieu à la réactualisation du règlement intérieur, à l'adaptation et à la construction de nouveaux outils de gestion et de statistiques ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau document de demande d'aide.</p> <p>Un important travail de prévention est entrepris au titre de la précarité énergétique via le FSL (en partenariat avec les opérateurs énergies, le CCAS de Châteauroux ou d'autres partenaires...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution de kits «énergies» pour les bénéficiaires d'un accompagnement A.S.L.L. et en suivi M.A.S.P. • Acquisition de kit «énergies» différents de ceux d'E.D.F., via G.D.F. et de Wattmètres pour mettre à disposition des travailleurs sociaux de chaque site de C.A.S. • Réalisation de Diagnostics «plus développés» réalisés, à ce jour, avec plusieurs points de situation avec les partenaires : l'A.D.I.L. et E.D.F. • Réunion organisée avec G.D.F. Suez et les bailleurs Sociaux du

	<p>département sur l'accès au tarif spécial de solidarité collectif dans l'Indre (amélioration importante du nombre de bénéficiaires du TSS collectif)/ la législation a évolué en 2012 avec l'automatisation des tarifs sociaux. Toutefois, une liaison est nécessaire dans l'habitat collectif entre l'opérateur et le bailleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de partenaires de kits «énergies» et de dépliants et/ou de l'exposition «Eco et Gaspillo» pour la quinzaine de l'«éco appartement témoin» du CCAS de Châteauroux, aux différentes CAS (notamment La Châtre/Ardenes et Châteauroux), à Familles Rurales...
Indicateurs	Les résultats du dispositif FSL en matière d'Accès et Maintien.
Évaluation	<p>Maîtrise du dispositif grâce à un travail en partenariat et en prévention qui permet de constater une moindre évolution sur le volet "énergie" du FSL.</p> <p>Evolution RI permettant de faciliter l'accès et le maintien dans le logement (plafonds d'accès et de cautionnement portés à 800 €, revalorisation du barème d'intervention pour l'assurance habitation, possibilité d'un deuxième accès dans des circonstances très particulières, demande du DPE à l'accès).</p>
Perspectives 2016	<p>Poursuivre les engagements relatifs à l'accès au droit.</p> <p>Participer à une simplification des procédures d'information des différents acteurs du dispositif et à la remontée de celles-ci ,(projet de plaquette d'information).</p> <p>Poursuivre les partenariats sur les actions de prévention concernant les «énergies», dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des outils de prévention détenus par le F.S.L. et être un appui auprès des partenaires sur des actions de prévention concernant les économies d'énergies. • Réaliser des réunions d'information sur les «éco-gestes», sur la lecture de factures avec remise de kit «énergie» auprès de travailleurs des Chantiers d'insertion de l'Indre. • Évaluer les effets donnés par les «diagnostics énergie» menés par l'A.D.I.L. dans le cadre du F.S.L., voir ce qu'il en a été des propositions faites par le diagnostiqueur auprès des bailleurs concernés pour ajuster ou étendre l'action des diagnostics «plus développés». • Modification du contenu des kits pour les années futures. • Élargir le conventionnement avec les autres opérateurs énergies. • Mobiliser plus largement le logement social.

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 17 : L'accès au logement : Le partenariat institutionnel

Objectifs PDI	Favoriser l'accès des familles bénéficiaire du RSA au logement social et adapté. Permettre leur maintien dans le logement.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement. Amélioration de l'accès des usagers aux tarifs première nécessité des énergies.
Contexte de mise en œuvre	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Un cadre législatif et réglementaire qui évolue, <ul style="list-style-type: none"> • 31-05-1990 : de mise en oeuvre du droit au logement, • 13-08-2004 : relative aux libertés et responsabilités locales, • 05-03-2007 : instituant le droit au logement opposable, • 24-03-2014 : pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Un règlement intérieur départemental voté le 20 juin 2014 et mis à jour régulièrement. Une volonté d'agir en prévention sur la montée de la précarité énergétique en Indre.
Partenariat	A.D.I.L./ E.D.F./ G.D.F./ Bailleurs Sociaux /C.C.A.S. de Châteauroux/ C.A.S./ Les A.C.I. de l'Indre/ prestataires A.S.L.L.
Bilan des trois années : 2012-2015	Participation effective aux différentes réunions institutionnelles mises en oeuvre successivement et consécutivement aux évolutions réglementaires dans ce cadre des expulsions et de leur prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Commission de Médiation et commission de prévention des expulsions. • CCAPEX. du logement indigne : <ul style="list-style-type: none"> • COTECH LHI. Participation aux différentes réunions dans le cadre de la M.O.U.S. GDV (lien effectué avec les différents dispositifs d'insertion :R.S.A., F.S.L., A.S.L.L.). Schéma d'accueil des Gens du voyage : Charte de l'accompagnement, modification du RI. Participation à des réunions d'information publiques auprès de différents professionnels : école des bailleurs, université du citoyen, réunion d'information à destination de professionnels du secteur social organisée par le CCAS.
Indicateurs	
Évaluation	<u>Le Groupe Technique Médiation</u> dont l'une des missions est de valider les attributions de logement PLAI. <ul style="list-style-type: none"> • Cet objectif n'a pu être mis en oeuvre, notamment car une partie des bailleurs publics n'a pas joué le jeu de la communication des logement PLAI libérés ce qui de fait n'a pas permis au service social de faire des propositions de familles à reloger et a fortiori de contre-propositions pour des familles pressenties.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le GTP Médiation a été intégré à la commission de Médiation à partir d'avril 2014. • Il n'y a plus de présentation d'accès en PLAI depuis juin 2015 (ni en commission, ni en urgence). <p>Les PLAI sont souvent anciens bien souvent vétustes et énergivores, donc rarement la priorité des recherches de logement.</p> <p><u>Commission de médiation</u> : le délai anormalement long est passé de 1 an à 6 mois en 2013.</p> <p><u>CCAPEX</u> : évolution à venir suite à la loi ALUR concernant son règlement intérieur (parution du décret le 30 octobre 2015). Activité en hausse mais les résultats sont peu visibles (n'émet que des recommandations, n'a pas de pouvoir d'injonction).</p> <p><u>COTECH LHI</u> : Difficultés de montage de sortie d'insalubrité pour les personnes très modestes, suite à l'arrêt des prêts PROCIVIS et du reste à charge des familles. Très peu de dossiers sur les propriétaires bailleurs.</p> <p><u>MOUS GDV</u> (bilan 2012-2015) : 54 familles suivies, 2 terrains familiaux, 7 relogements via la MOUS et 13 relogements par leurs propres moyens.</p> <p><u>Schéma d'accueil GDV</u> : Financement de terrains familiaux, création d'une aide de grand passage.</p>
<p>Perspectives 2016</p>	<p>Poursuivre les engagements relatifs à l'accès au droit.</p> <p>Travailler à une simplification des procédures d'information des différents acteurs du dispositif et à la remontée de celles-ci.</p> <p>Participer aux instances d'amélioration de l'habitat auprès de l'État : Comité de lutte contre l'habitat indigne, Commission de médiation, CCAPEX, Commission de prévention des expulsions.</p> <p>Participation à la refonte du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) en cours de réécriture pour 2016.</p> <p>Participer aux instances d'animation du volet logement : C.R.H.H., C.D.H.H..</p> <p>Poursuivre la participation dans le cadre de la M.O.U.S. Gens du Voyage à la connaissance des familles en demande de relogement sur l'agglomération castelroussine (renouvellement de nos financements pour 2 ans).</p>

AXE 3 : Des parcours à consolider

ACTION 18: La prise en charge de la santé

Objectifs PDI	Mettre en place une mesure d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. souffrant de problématiques psychiques.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Permettre un accès au soin plus rapide, en lien avec les opérateurs - réseau RESPIRE, CMP.
Contexte de mise en œuvre	<p>Une forte augmentation et une aggravation des problématiques psychiques et de dépendances constatées par les référents-parcours professionnels ou sociaux.</p> <p>Des problématiques constituant des freins majeurs pour un retour à l'emploi.</p>
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	<p>La mise en œuvre des accompagnements des bénéficiaires du RSA présentant des problématiques psychiques doit se faire prioritairement dans le cadre de la mobilisation du droit commun.</p> <p>C'est la mise en échec de ces tentatives ou le déni des problématiques par l'usager qui permettent d'orienter celui-ci vers un accompagnement conventionné dans le cadre des marchés publics avec un prestataire dont l'expertise est démontrée.</p>
Partenariat	Référent de parcours, service social départemental, dispositif de soin en santé mentale, caisse primaire d'assurance maladie, IRSA.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Le marché "référent-parcours social" de 2013 a permis la mise en œuvre d'un accompagnement de publics manifestant des comportements singuliers et/ou présentant des difficultés spécifiques en référence à des troubles psychiques, pour lesquels des prises en charge à un autre titre ont échoué ou pour lesquels aucune autre orientation ne peut convenir. Le prestataire retenu a été l'OTDIF avec 50 suivis au maximum par an, pour trois années.</p> <p>Une note de procédure a été envoyée à tous les professionnels de terrain en charge de l'orientation.</p> <p>En 2014, les conseillers techniques, les CAS, le SASDL et l'OTDIF ont été consultés sur l'évolution de ce marché public.</p> <p>Renouvellement marché en 2015 (en cours).</p> <p>Parallèlement, il est mis à disposition des référents-parcours CAS de mesures spécifiques d'"écoute psychologique", afin de permettre aux usagers bénéficiaires de ces mesures d'exprimer leur mal-être et d'être orientés vers des prises en charge de droit commun adaptées.</p> <p>En 2013, dans le cadre d'une prise en charge globale de la santé des publics en difficulté, une réflexion autour d'un partenariat avec l'IRSA et leur expertise en matière de bilans de santé a été menée, pour la mise en place d'action au bénéfice des publics en difficulté.</p>
Indicateurs	Nombre de personnes orientées sur les mesures "écoutant" et sur la mesure d'accompagnement social "psy".
Évaluation	L'accompagnement mené dans le cadre du marché n'a pas pu produire suffisamment d'effet afin qu'une évaluation puisse être menée.

Perspectives 2016	Maintenir des prestations d'accompagnement spécifiquement liées à des problématiques psychiques permettant à des professionnels d'intervenir. Favoriser l'accès à l'information des usages sur leurs droits et sur les organismes de prises en charge.
--------------------------	---

AXE 4 : Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 19 : Faciliter le lien social : Mieux intégrer les bénéficiaires du RSA dans les réseaux de solidarité locaux

Objectifs PDI	Permettre aux usagers en situation d'isolement de recréer du lien social, de restaurer progressivement une autonomie de fonctionnement.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Conduire un travail partenarial en lien avec le secteur caritatif et les principaux réseaux de solidarité pour amener les bénéficiaires du RSA à sortir de leur isolement.
Contexte de mise en œuvre	Constat d'un fort taux d'isolement chez les bénéficiaires du RSA suivis notamment par un référent de parcours social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Mieux faire connaître et utiliser les réseaux de solidarité auprès des bénéficiaires du RSA. Promouvoir différentes formes de bénévolat, recréer du lien social Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux activités culturelles et sportives. Capitaliser les bonnes pratiques et mettre en place un répertoire des actions menées au bénéfice des référent parcours sociaux mettre en place des groupes de paroles (soutien) dans des lieux neutres.
Partenariat	Secteur caritatif secteur associatif, solidaire, service social départemental.
Bilan des trois années : 2012-2015	A l'issue d'une réunion sur la notion de lien social, les difficultés ont été recensées, des besoins exprimés et des solutions envisagées : Cela a donné lieu à la mise en place de réunions d'information entre les principaux opérateurs associatifs et les professionnels de l'insertion pour faire connaître les dispositifs et permettre leur mobilisation. Le Département soutient le secteur caritatif dans le cadre de subventionnement ou de conventionnement, facilitant ainsi pour ces opérateurs la mise en place d'actions à visées sociales : Resto du Cœur, Secours catholique, Banque alimentaire... Le Département, dans le cadre de l'accompagnement social confié au Centre Communal d'Action Sociale soutient les groupes de paroles mis en place au bénéfice des publics RSA.
Indicateurs	Conventionnement/subventionnement avec le secteur associatif, caritatif.
Évaluation	
Perspectives 2016	Poursuivre ces rencontres régulièrement et communiquer sur les différents ateliers/actions mise en œuvre.

AXE 4 : Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité**ACTION 20 : Développer des partenariat avec les institutions favorisant l'accès aux droits ou aux services**

Objectifs PDI	Améliorer les prises en charges, l'accès au droits, aux services.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Mettre en place ces partenariats.
Contexte de mise en œuvre	Les publics en difficultés ne bénéficient pas d'une automaticité d'accès aux droits malgré leur perception d'une allocation d'assistance. La complexité des dispositifs, l'éloignement physique (zone rurales) l'absence de mobilité sont bien souvent des contraintes telles qu'ils n'osent ou ne peuvent accéder à leur droits.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Faciliter l'accès des usagers à l'information sur les droits connexes, Identifier un référent au sein des institutions clés : CPAM, MDPH, CARSAT, CMP, etc.... Participer aux instances d'attribution/recours pour les publics relevant du dispositif RSA.
Partenariat	Institutions ou établissements.
Bilan des trois années : 2012-2015	Des rencontres régulières, des subventionnements, avec les principales institutions ouvrant des droits (CPAM, CAF/MSA, CARSAT, Pôle Emploi, MDPH) ou permettant de faire valoir des droits (Banque de France, ADAVIM, CDAD, URSSAF, Énergéticiens). Des réunions de présentation pour l'ensemble des Référents de Parcours.
Indicateurs	Subventionnement. Mise en place de procédures spécifiques.
Évaluation	
Perspectives 2016	Poursuivre ces rencontres régulièrement et communiquer sur les droits potentiels.

AXE 4 : Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 21 : Développer des partenariat avec les institutions favorisant l'accès aux droits ou aux services

Objectifs PDI	Faire évoluer les prestations afin qu'elles correspondent au mieux tant aux besoins qu'aux réalités locales. Rompre l'isolement des référents sur leur mission.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Mobiliser les professionnels de terrain sur les mesures des actions d'insertion les moins mobilisées.
Contexte de mise en œuvre	Une augmentation des problématiques sociales dans un environnement économique dégradé. Un frein majeur à l'insertion professionnelle.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Proposer une diversification des accompagnements. Réadapter les durées et les contenus afin d'avoir une plus grande cohérence avec les objectifs de l'action. Adapter l'accès des publics aux modules. Retravailler sur les rythmes, les objectifs en gardant une finalité d'insertion professionnelle. Prendre en compte les nouveaux publics RSA (RSA jeunes, Femmes isolées, jeunes couples avec enfants). Mettre en place des temps d'échanges et de transfert de bonnes pratiques entre référents de parcours.
Partenariat	Référents de parcours, service social départemental.
Bilan des trois années : 2012-2015	<p>Dans le cadre de leurs orientations, les CAS disposent selon les besoins rencontrés et les projet évoqués par les usagers, d'un panel d'actions d'insertion ou sociales ou socioprofessionnelles qui permettent d'étayer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par des mesures mobilisant des expertises spécifiques.</p> <p>Progressivement, dans ce cadre, l'accompagnement par la commande publique a été renforcé. Les nouveaux marchés "Référents-parcours social" et "actions d'insertion sociale et/ou visant à préparer progressivement à une insertion par le mode économique" ont été mis en œuvre en 2010, renouvelés en 2010 puis en 2013. Ces marchés visent d'une part des allocataires éloignés de l'emploi qui présentent, après diagnostic, des problématiques multiples à dominante sociale et/ou de santé et d'autre part des personnes ayant le souhait de construire ou de consolider un parcours d'insertion socioprofessionnelle en milieu ordinaire mais présentant des difficultés liées à un déficit d'autonomie de maîtrise de la langue française, de difficultés à accéder ou se maintenir dans leur logement, à accéder aux droits fondamentaux... Les marchés "référents-parcours social" couvrent les communes de Châteauroux et Issoudun et concernent les publics isolés et/ou couples sans enfants mineurs à charge de moins de 16 ans.</p> <p>Les prestataires retenus ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>référents-parcours social</u> : <ul style="list-style-type: none"> • CMAS (40 suivis), CCAS (100 suivis), pour des publics isolés et sans enfants mineurs à charge ou dont les enfants ont plus de 16 ans

	<ul style="list-style-type: none"> • ANPAA (75 suivis), pour des publics présentant des problématiques d'addiction. • OTDIF (50 suivis) pour les autres publics, soit, un total de 265 suivis par an au maximum. <p>- <u>actions d'insertion</u> (7 lots pour un total de 9 modules collectifs et 180 mesures individuelles par an au maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OTDIF pour les lots professionnalisation des parcours (2 modules), réappropriation/acquisition des savoirs de base en collectif (3 modules) ou individuel (50 suivis), compétences sociales (3 modules), remobilisation et préparation aux chantiers d'insertion (2 modules), problèmes d'ordre psychologique (100 suivis), • CCI pour le lot "bilans de compétences" (30 suivis). <p>Ces nouvelles prestations ont fait l'objet de réunions de présentation en interne (contenu, modalités d'exécution, prestataires). Par ailleurs, un document de présentation de ces actions a été élaboré pour le service social.</p>
Indicateurs	Suivi des volumes orientés et des bons de commandes émis Nombre d'actions réalisées /an et au total par mesure.
Évaluation	<p>L'ensemble de ces actions a fait l'objet d'une évaluation partagée avec le service social et quelques ajustements ont été trouvés pour la mise en place d'un nouveau marché à l'horizon 2016.</p> <p>Il fait apparaître les points majeurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des mesures efficaces, mais qui reposent sur l'adhésion de la personne à la mesure, • une collaboration variable entre partenaires, • une remise de bilans parfois tardive et une qualité de bilan très variable selon les prestataires, • la nécessité d'un accompagnement post-mesure adapté aux perspectives ouvertes par cette dernière. <p>Une évaluation qualitative est effectuée par ailleurs, lors des comités de pilotage mensuels et plus globalement en fin de période d'année.</p>
Perspectives 2016	<p>Redimensionner les moyens en tenant compte des besoins plus marqués des zones rurales, notamment en mesures individuelles.</p> <p>Proposer de nouvelles fiches de présentation des marchés aux agents en charge de l'orientation ainsi que des réunions de présentation des différents marchés afin d'avoir une bonne adéquation public/actions.</p>

AXE 4 : Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité**ACTION 22 : Revisiter et adapter les dispositifs de soutien dans le cadre des parcours à visée d'insertion sociale**

Objectifs PDI	Adapter le Fonds de Secours Insertion Sociale.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Articuler le Fonds de Secours Insertion Social avec le dispositif APRE. Créer un nouveau document et le diffuser. Expérimenter valider et ou corriger en fonction des retours d'expérience.
Contexte de mise en œuvre	Renforcer les parcours d'insertion. Simplifier les procédures et les outils de formalisation des demandes.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Améliorer la mobilisation des outils de soutien aux parcours par les différents référents-parcours. Donner de la lisibilité aux procédure d'attribution. Adapter le champ d'intervention aux besoins locaux, aux publics nouveaux.
Partenariat	Référents de parcours, service social départemental.
Bilan des trois années : 2012-2015	Élaboration d'un document commun à l'APRE et au fonds d'insertion sociale. Proposition d'évolution des conditions d'intervention et adaptation du règlement au contexte local et aux évolutions du public.
Indicateurs	
Évaluation	Validation en cours auprès du service social.
Perspectives 2016	Diffusion et accompagnement à l'utilisation du nouveau document. Proposer un nouveau règlement et veiller à sa mise en œuvre. Communiquer en externe sur les aides existantes dans le droit commun.

AXE 4 : Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité**ACTION 23 : Evolution du dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés**

Objectifs PDI	Adapter le dispositif FAJD aux besoins.
Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2015	Élaborer un nouveau dossier de demande d'aide plus ergonomique.
Contexte de mise en œuvre	Des jeunes de plus en plus en difficulté, un nombre constant de demandes d'aides financières, un besoin d'intervention du FAJD de plus en plus prégnant et la nécessité d'un recueil d'éléments d'information plus pertinent.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Modalités	Faire évoluer le document de demande. Se doter d'éléments d'observation de l'activité.
Partenariat	Référents jeunes, service social départemental.
Bilan des trois années : 2012-2015	Internalisation de la gestion du FAJD au 1er janvier 2014. Réactualisation du Règlement intérieur. Élaboration d'un nouveau document de demande d'aide. Construction d'un outil statistique mensuel (accords, refus, typologie de personnes aidées, typologies des aides). Correction des anomalies. Amélioration de la coordination entre les services gestionnaire et payeur.
Indicateurs	
Évaluation	Validation du document encore en cours auprès du service social.
Perspectives 2016	Diffusion et accompagnement à l'utilisation du nouveau document. Veille sur l'application du Règlement intérieur. Communiquer en externe sur les aides existantes dans le droit commun.